

fait insérer dans les garanties une disposition obligeant l'Argentine à se défaire de cette installation de séparation ou lui interdisant d'en acheter ou d'en exploiter? Des engagements précis existent-ils interdisant l'exploitation en Argentine de matériel de séparation pouvant produire du plutonium à partir des déchets du réacteur CANDU?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, l'entente concernant les garanties ne visait pas à s'appliquer ni ne pouvait s'appliquer à tout le domaine des travaux nucléaires en Argentine.

LES MOTIFS INVOQUÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR NE PAS EXIGER DES ACHETEURS DE RÉACTEURS CANDU LA SIGNATURE DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Il est certes ridicule de prétendre que cet accord renferme les garanties les plus solides au monde si on n'y stipule pas si un pays qui a un réacteur CANDU peut produire du plutonium au moyen de déchets radioactifs, le plutonium étant la matière qui sert à la fabrication des explosifs. Je voudrais demander au ministre, étant donné que la plupart des pays qui veulent faire cesser la prolifération des armes nucléaires ont signé le traité de non-prolifération, pourquoi le gouvernement n'a pas exigé que l'Argentine, la Corée du Sud et le Pakistan signent et ratifient le traité de non-prolifération comme condition préalable à l'achat d'un réacteur CANDU du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous n'avons pas fait de l'adhésion au traité de non-prolifération une condition préalable essentielle.

Mlle MacDonald: Pourquoi pas?

M. MacEachen: Dans le cas de la république de Corée, avec le concours d'autres pays et à force de persuasion, nous avons réussi à lui faire ratifier le traité de non-prolifération. Nous n'avons pas eu le même succès avec certains pays comme le Pakistan qui estiment que le traité sur la non-prolifération est un instrument discriminatoire. Certes, ce traité est un instrument discriminatoire et c'est la raison pour laquelle, à leur avis, il n'est pas satisfaisant. Ils ne ratifieront pas le traité, bien que nous pensions qu'ils devraient le faire, mais nous n'avons pas fait de cette ratification une condition préalable à la conclusion d'accords commerciaux avec quelque pays que ce soit. Jusqu'à présent, nous avons veillé à obtenir les meilleures garanties possibles quant à l'utilisation du matériel et de la technologie fournis par le Canada. Nous n'avons pu aller au delà et nous assurer la possibilité de surveiller totalement la façon dont les matières nucléaires seront utilisées dans ce pays.

● (1420)

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Puisque d'une part le gouvernement justifie ses ventes de réacteurs nucléaires à certains pays en voie de développement où la situation est instable en disant que ces pays ont le droit de bénéficier de la technologie nucléaire pour satisfaire des besoins économiques précis et que d'autre part le Canada est prêt à prendre le risque de vendre des réacteurs CANDU, il est certain que ces pays devraient être prêts de

Questions orales

leur côté à jouer le rôle qui leur incombe dans ce domaine en acceptant de signer le traité de non-prolifération et en donnant la garantie ferme qu'ils ne construiront pas d'usines de séparation afin de produire du plutonium. J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourquoi le Canada ne devrait pas insister sur ce point, notamment dans le cas de l'Argentine étant donné que le contrat que nous négocions avec ce pays nous fera perdre plus de 25 millions de dollars.

M. MacEachen: J'ai déjà souligné très clairement...

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: ... que nous n'avons pas insisté, et que nous n'avons d'ailleurs pas l'intention, à l'heure actuelle, d'insister pour que la ratification du traité de non-prolifération soit une condition préalable à la conclusion d'accords commerciaux. En effet, on peut légitimement faire objection à ce traité pour des raisons de souveraineté nationale et parce qu'il crée une certaine discrimination; d'ailleurs, ce traité est discriminatoire.

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR DES COMMUNICATIONS AIR-SOL BILINGUES À L'AÉROPORT D'OTTAWA

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que le principe du bilinguisme a été adopté à la Chambre il y a quelques années, et étant donné que la région de la Capitale nationale possède un aéroport qui n'est pas desservi par des communications air-sol bilingues, et que cette région est bilingue, puisque 40 p. 100 de sa population est francophone, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il considère l'établissement de communications bilingues à l'aéroport d'Ottawa?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, notre intention est de procéder en réglant d'abord les problèmes les plus urgents, soit entre autre choses mettre au point les méthodes appropriées à l'établissement de services bilingues dans le trafic aérien au Québec, y compris dans la région de Montréal. C'est ce que nous comptons faire. Au-delà de cela, nous n'avons pas encore établi de calendrier, mais nous avons toujours indiqué la nette possibilité, au fur et à mesure que nous avançons, d'examiner ce qu'il y aurait lieu de faire dans la région d'Ottawa, à savoir si, en raison de sa situation géographique et compte tenu de sa nature, étant la capitale nationale, il n'y aurait pas lieu d'instituer dans cette région des services analogues. Je répète, toutefois, que nous croyons qu'il faut d'abord régler les problèmes les plus pressants et qu'il s'agit là d'une question qui exige une mise en œuvre par étapes. C'est pourquoi nous avons concentré nos efforts sur l'implantation de services bilingues dans le trafic aérien au Québec.